

Enquête publique du Parc du volcan du 26 juin au 25 juillet 2023

OBSERVATIONS ANONYMISÉES DU PUBLIC
RELEVÉES SUR LA BOITE MAIL DÉDIÉE

[OBS 110 :](#)

Cher Monsieur/ Chère Madame

Je me permets de vous écrire en tant que citoyen concerné par un projet en cours dans notre ville du Tampon et qui suscite de vives inquiétudes. J'ai récemment pris connaissance du projet de "parc du volcan" et je suis profondément préoccupé par ses effets à la fois sur notre environnement et sur les finances publiques.

Tout d'abord, je souhaite exprimer mes inquiétudes quant à l'impact environnemental de ce projet. Il semble que sa mise en œuvre pourrait entraîner des conséquences néfastes pour l'écosystème local. Il est essentiel de préserver notre environnement pour les générations futures et de veiller à ce que nos actions ne contribuent pas à une dégradation supplémentaire de notre écosystème fragile.

Je tiens également à souligner l'échelle démesurée de ce projet. L'ampleur du site envisagée pour ce parc me semblent totalement disproportionnées par rapport aux besoins réels. La proximité avec des habitations pourrait avoir un impact négatif sur la qualité de vie des riverains environnants, notamment en termes de bruit et de circulation. Il est essentiel de prendre en compte les intérêts et le bien-être des résidents les plus proches.

Enfin, je suis également préoccupé par les coûts financiers associés à ce projet (15,2M€) . La réalisation du "parc du volcan" nécessiterait un investissement substantiel de la part de la municipalité, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur notre économie locale. En ces temps où les ressources financières sont limitées, il est crucial d'allouer nos fonds de manière judicieuse et responsable, en priorisant des projets qui bénéficieront réellement à notre communauté dans son ensemble.

Je vous demande donc, en tant que rapporteur public, de prendre en considération nos préoccupations. Je vous encourage vivement à consulter les citoyens et à organiser des réunions publiques afin que nous puissions tous exprimer nos inquiétudes et proposer des alternatives plus respectueuses de l'environnement et économiquement viables.

Je vous remercie sincèrement de prendre le temps de lire ma lettre et de prendre en compte nos préoccupations. J'espère que vous agirez dans l'intérêt de notre communauté et de notre environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de ma considération distinguée.

(un habitant du Tampon)

OBS 111 :

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai remarqué, en feuilletant l'étude d'impact, la présence des câbles, et de zones d'arrivée des tyroliennes sur les plans de masse (pages 29,45,51,53...)

Je pensais que le projet des tyroliennes était abandonné, suite à l'avis conforme de la CDPENAF.

Visiblement, la municipalité veut imposer son projet de parc avec des tyroliennes, en toute illégalité.

Bel exemple républicain que de ne pas respecter les avis de commission ad hoc...

Je suis, en conséquence, opposé à ce projet qui ne respecte pas les avis d'une commission dont l'objet est de préserver les espaces naturels et de réduire l'impact d'aménagement sur ces zones.

Cela augure mal du comportement du maître d'ouvrage quant au respect des zones naturelles, si par malheur, il obtient l'autorisation de débiter les travaux pour le parc de loisir du volcan.

Merci de prendre en compte mon observation.

OBS 112 :

COLLECTIF des Citoyens pour la Protection de l'Environnement

ETANG SALE 97427

Lettre suivie à Monsieur le

Commissaire-enquêteur

17 juillet 2024

objet : Enquête publique sur le projet Parc de Loisirs à Bourg Murat
de la Mairie du Tampon .

Monsieur Le Commissaire-enquêteur,

Nous, Collectif des Citoyens pour la Protection de l'Environnement représenté par Mr. Et Mme MARTZ Bernard et Marie-Christine, dont le siège se trouve sur l'Etang-Salé, Ile de la Réunion, **déclarons être opposés au projet de la Mairie du Tampon quant à la mise en place d'un Parc de loisirs sur le site de Bourg Murat.**

Ce projet comporte des risques environnementaux, ne remplit pas les conditions requises en matière de responsabilisation sociétale des Entreprises, et nuit aux sept objectifs concernant l'écologie et le réchauffement climatique fixés par l'O.N.U. Il est extrêmement écocide et porte des atteintes graves à la santé publique.

Outre le fait qu'il est contraire aux objectifs de création de communautés durables, l'émission de rejet de carbone qu'il générera par toute la logistique de déplacements d'un public captif des « loisirs » impactera toute la qualité de l'air dans un périmètre

dépassant largement la zone du Parc et des conséquences sur la population et des élevages .

CE PROJET ne fait en aucun cas partie des BESOINS FONDAMENTAUX et nuit aux Objectifs concernant la réduction du réchauffement climatique .IO

Aussi, Monsieur Commissaire-enquêteur, il est de votre responsabilité de faire appliquer les mesures urgentes dont les 197 Etats Membres de l'O.N.U se sont fixés et qu'ils doivent partager devant le Forum politique de Haut Niveau des Nations Unions . La REUNION ne peut se permettre d'y déroger.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, nos bien respectueuses salutations.

Pour le Collectif des Citoyens,

XX XX

XX XX,

OBS 113 :

Bonjour

veuillez trouver en pièce jointe un extrait d'un conseil municipal qui me laisse à penser que des activités supplémentaires viendront s'ajouter au parc du volcan objet de l'enquête publique

cordialement

OBS 114 :

Monsieur le commissaire enquêteur,

NON AU PARC, ce projet inutile, écocide, sera la pollution assurée à vie pour la population de la Plaine des cafres, ce projet détruira notre montagne. Les emplois PEC sont des emplois précaires, personne ne peut se projet dans l'avenir avec 4 mois de travail et 8 mois de chômage. l'ARS dit NON

La CDPNAF dit NON La commune du tampon sera déficitaire à vie

JE DIS NON A CE PROJET

OBS 115 :

Bonjour,

J'ai pris connaissance du projet "parc du volcan" et souhaite vous faire part de ma désapprobation totale, en tant qu'habitante de La Réunion.

La Plaine des Cafres, on l'aime parce qu'elle reste un espace naturel, sans pollution visuelle, sonore. Un espace où on peut se reposer, écouter les oiseaux, prendre le frais, pique niquer en famille.

La Réunion ne doit pas devenir un parc d'attraction, ses atouts sont ailleurs.

Il est urgent de les préserver.

Cordialement

[OBS 116 :](#)

Bonjour

Je suis contre ce projet qui n'apportera aucun emploi pérenne au Tampon alors qu'il y a d'autres besoins.

[OBS 117 :](#)

Bonjour

Je ne vois pas de ce projet écocide et coûteux dont la commune n'a pas besoin.

[OBS 118 :](#)

Monsieur le commissaire-enquêteur,

L'étude d'impact **page 76** indique le niveau de pluviométrie: 3 à 4 m/an avec une répartition non régulière sur l'année. C'est en effet durant la période chaude , l'été, que les précipitations sont fortes.

C'est ainsi que " La quasi-totalité de ces cours d'eaux prennent leurs sources dans les Hauts et s'écoulent par la suite en direction de la mer, en traversant la commune du Tampon puis le territoire de Saint-Pierre en aval" (**page 91**)

Et page 93 "l'étude rapprochée est située à cheval sur plusieurs bassins versants", notamment le Bras de Pontho.

Ainsi, en cas de fortes pluies les risques d'inondation seront plus grands du fait des travaux et de l'artificialisation des sols.

D'ailleurs on peut lire **page 97** : "Le projet du parc du Volcan est situé en zone 1. La zone 1 regroupe toute la partie nord de la commune du Tampon, secteur sur lequel il convient de veiller à ne pas aggraver l'inondabilité des bourgs à l'aval.

L'étude d'impact reconnaît donc un risque accru d'inondation du fait du projet induisant une modification de l'équilibre existant, aujourd'hui. A cela, le maître d'ouvrage ne donne aucune réponse, aucune assurance contre ce risque. Pire, celui-ci ne semble pas pris en compte dans le projet présenté par la municipalité du Tampon. Donc, il ne " *veille pas à ne pas aggraver l'inondabilité*"

C'est pourquoi Monsieur le commissaire-enquêteur, **je suis opposé à un projet qui va aggraver le risque d' inondations sur les bourgs situés en aval**

Merci de noter mon observation

[OBS 119 :](#)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Pour compléter mon avis défavorable concernant le Parc du Volcan,

J'aimerais dire ceci :

Je suis mère d'une petite fille de 4 ans. J'aimerais lui apprendre la contemplation de la nature, la sobriété d'être, l'humilité aussi. Ces trois éléments m'ont fait prendre conscience dans ma propre vie, que l'émerveillement est un état d'être où le regard que l'on porte sur le monde se transmet, s'hérite. Mes parents, sans en avoir complètement conscience, m'ont enseigné cela. Ils m'ont montré la ville où j'ai

grandi avec beaucoup d'attention et de bienveillance, ils m'ont fait voir la diversité des cultures réunionnaises, ils m'ont emmené dans les montagnes, faire des randonnées et apprécier la tranquillité des forêts et le chant des oiseaux. Sans que cela se dise, tout a été incorporé. De la même façon aujourd'hui, c'est ce que je tente de reproduire avec ma fille.

Je lui explique que nous n'avons pas besoin d'intervenir dans une forêt ou dans la nidification des oiseaux ou dans la pousse d'un mahot, d'un brande ou d'un fleur jaune pour embellir le vivant. Ils sont et nous devons respecter cette dynamique. En tant qu'être humain, nous pouvons aider le vivant, apporter la diversité, protéger les êtres qui sont en difficulté et retrouver sa place dans le cycle du vivant.

Lorsque j'ai eu vent du projet du Parc du Volcan, je me suis d'abord posé la question : Pourquoi ?

Et jusqu'à maintenant je n'ai aucune réponse à cette question, aucune réponse qui soit en adéquation avec les enjeux d'aujourd'hui. À tous points de vue.

Financièrement, la dépense d'un parc d'attractions ne donne aucune valeur ajoutée. Il ne met pas en valeur l'existant, il n'améliore pas le village de Bourg-Murat, qui pourrait avoir alors des ruelles aménagées, des trottoirs, des espaces aménagés avec des espaces fleuris (avec des plantes endémiques), des arrêts de bus bien visibles, une signalétique pour les sentiers pédestres à proximité, etc. Des améliorations qui permettraient de rendre un village attractif, écologique et soucieux de ses habitants. Dans ce projet de Parc il n'y a rien de tout cela.

Le maire n'a pas voulu rencontrer l'association Domoun La Plaine qui s'est opposée à ce Parc et qui a proposé un projet alternatif. Aussi je suis outrée de la négation et du mépris des dirigeants de la commune envers la population. Il n'y a pas de dialogue, pas de co-construction. Pour une partie de la population dont je fais partie, c'est avec une grande violence que je reçois ce projet.

Je ne désire pas transformer les paysages. Je ne souhaite pas regarder de loin les camions, les humains détruire ce que nous avons de plus précieux : notre air, notre sol, notre faune et notre flore.

Beaucoup reste à faire sur la commune du Tampon. Et des emplois à pourvoir y en a des centaines. Des postes pour améliorer les relations humaines au sein de structure, des emplois dans la rénovation immobilière, des postes dans la gestion et coordination, dans la communication, des postes dans la culture, tout dépend des choix politiques qui sont faits.

Telles que sont données les informations concernant les emplois dans le projet du Parc du Volcan, nous voyons que cette partie n'est pas prise au sérieux. Aucun chapitre informant du budget, des profils de postes, des durées des contrats, des types de contrats, n'est complet et montre un engagement certain pour la population réunionnaise qui est en demande d'emploi.

Des kiosques pique-nique, y en a des milliers à la Réunion, par contre les endroits où l'on n'est pas pollué par le bruit, les sonos, les barbecues, ceux-là deviennent de plus en plus rare.

Dépenser pour détruire, cela n'a aucun sens, aucune portée sociale, écologique, économique. C'est un grand délire qui plonge la Réunion dans le béton et l'asphixie. C'est un projet qui dépérie l'âme et le vivant de La Plaine des Cafres.

Je suis mille fois contre. Et j'espère que ce projet ne verra jamais le jour et qu'il y aura un soulèvement massif contre ce type de projet de par le monde entier.

OBS 120 :

bonjour

je vous joins un courrier des lecteurs destiné au commissaire mais je ne sais pas si vous l'avez vu

cordialement

P.J :

À propos de l'enquête publique du Parc du Volcan

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je suis âgé de 72 ans et j'ai été au cœur de nombreux changements sur l'île, puisque j'ai vécu la départementalisation dès son installation. Beaucoup d'équipements ont été d'un grand secours pour son développement à différents niveaux: sanitaire, éducatif, infrastructurel, et sociaux...

En réalité ce « développement » est difficile à maîtriser et a son revers de médaille puisque sur ses 2 500 km² il faudra maintenant faire vivre décemment presque un million de personnes bientôt. Les décideurs ont fort à faire et la question de l'emploi est criante. Doit-on pour répondre à cette question faire n'importe quoi en ne voyant pas plus loin que le bout de son nez et en négligeant les impacts d'une activité censée procurer des emplois.

La zone du volcan n'a pas besoin d'être rendue attractive, elle l'est déjà par sa beauté, son côté encore préservé. Et pourtant on est saisi par ce grand parking du Pas de Bellecombe bondé de voitures quasiment tous les jours, visible au loin depuis le sentier de l'oratoire Sainte-Thérèse.

Dès qu'un lieu subit un tourisme de masse, il est pollué. Pollution visuelle et environnementale: déchets laissés au sol, toilettes en plein air car l'équipement ne répond pas à la demande, écrasement d'espèces végétales rares... Les citoyens exemplaires, ça n'existe pas: chacun laissant sa marque, petite ou énorme.

Ce projet est censé attirer encore plus de personnes à qui on offrira des amusements de pacotille: serre géodésique amenant des espèces végétales non adaptées naturellement au lieu, tyro-



liennes et son cortège de bruits et son impact visuel sur ce si beau paysage. La Réunion peut-elle être le lieu d'un tourisme de masse qui est devenu invivable dans un grand nombre de sites de par le monde? Ce projet semble faire fi de cette réalité qui est maintenant bien connue.

Pour exemple: Mafate, lieu de tous les fantasmes pour les touristes, a vu son nombre de visiteurs suivre une courbe exponentielle. Il faut maintenant nourrir ces personnes, les héberger, gérer leurs déchets en multipliant les rotations d'hélicoptères.

Et les intégrer dans notre « coma circulatoire ». Je ne développerai aucun autre argument, Monsieur le Commissaire. Je suis farouchement contre ce projet.

Je reprends à mon compte une des conclusions de l'analyse de la situation de la Réunion faite par M. Amin Valy, économiste local, article paru dans la rubrique « Tribune » du Quotidien du 30 mai 2023 à propos de l'aménagement du territoire: « C'est ce qui s'appelle hypothéquer l'avenir de son pays et mépriser sa descendance ».

Marie-Andrée Payet

Hommage aux soignants du Chor

La vie nous réserve de belles surprises. Et encore une fois je peux en témoigner. Si, tout d'un coup, notre corps se paralyse. Un seul endroit, pour vous y faire soigner.

Rassurants, les infirmiers sont très compétents. Gagnent à être connus. Leur emploi du temps est chargé. Ils sont là pour tous les arrivants. Nonobstant la fatigue ils sont tous épatants. C'est à Saint-Paul où ils m'ont impressionnée. Exerçant avec art le plus beau des métiers. Soignants, médecins pour qui j'ai le plus grand respect.

Mireille l'Accrosticheuse

OBS 121 :

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une étude d'impacts suffisante. Le modèle économique ne semble même pas rentable. A quand un projet écologique qui ne sera pas une copie de projets réalisés ailleurs et non adapté à l'environnement de notre île ? Inventons notre propre modèle qui respectera l'environnement et la tranquillité de tous.

OBS 122 :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Commis en septembre 2021, ce « fonnkèr » sur le parc d'attractions du Bourg Murat, publié sur divers sites d'information, garde hélas toute son actualité et ce qu'il en dit ou décrit, s'inscrit dans l'implacable processus de dérèunionnisation à marche forcée qui se poursuit dans notre péi batofou. Durant ces deux dernières années, les bons apôtres du néolibéralisme franco-français et leurs supplétifs n'ont eu de cesse de nous présenter des projets fumeux, dispendieux, hors sol... mais surtout attentatoires à notre identité patrimoniale - nout zarlor ! – et à l'âme du peuple réunionnais. Nous avons donc le devoir de combattre de toutes nos forces les projets de marchandisation de la terre réunionnaise et ainsi affirmer notre droit de viv an rényoné, parnouminm é pounouminm !

Je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance de ma contribution et vous adresse mes respectueuses salutations.

XX XX (Petit-fils d'XX XX)

adresse XXXXXX

Asé gaspiy nout péi !

Parc du Volcan : un péi captif...

« ...Le projet du Parc initie une perméabilité des paysages et une sensibilisation aux enjeux naturels... avec une stratégie globale d'aménagements et d'organisations des flux et des temporalités... il permet de plus de valoriser la reconstitution du milieu végétal... » ! Avec ce jargon technocratique, une agence française – sans doute parce que l'intelligence réunionnaise ça n'existe pas – nous propose un programme de destruction subtile d'une partie du terroir cafriplainois (autour du Bourg Murat) qui comporte notamment : la « neutralisation » de 45 ha de zone naturelle et pastorale, la création de 1000 places de parking, l'installation de 10 tyroliennes et d'un ballon captif, la construction d'un pumptrack, de 12 toboggans, peut-être même d'une héli-station...et de deux grandes serres géodésiques pour les espèces endémiques des Hauts soit la petite touche de greenwashing pou pinn anou ! En creux, ce projet exogène nous dit tout d'un péi maltraité, bétonisé, bitumé...transformé en pâle copie d'une banlieue française, d'ores et déjà devenu un vaste supermarché et en passe d'être bientôt un immense parc d'attractions pour touristes où nous sommes réduits au rôle d'hyperconsommateurs.

Emblématique, ce champ de foire promis est d'abord incarné par le grand bonimenteur en chef André Thien Ah Koon, dernière figure historique d'une droite assimilationniste pour qui la simple évocation d'une identité réunionnaise (langue créole, contes et légendes, savoir-faire ancestraux, connaissances des plantes médicinales, gastronomie ...) constitue en soi une déclaration unilatérale d'indépendance. Pour cette génération-là mais aussi hélas pour certains de ses héritiers, il faut faire France/Europe quoi qu'il en coûte : peu importe que nos traditions, notre viv an kréol soient bafoués ou pire encore instrumentalisés dans une logique de marchandisation ; effacés ou gommés doivent être les grandes et petites histoires que raconte ce territoire au milieu duquel se dresse fièrement le Piton Dugain, le dur labeur dessiné par les champs et pâturages des agriculteurs et éleveurs des environs, les sentiers marrons balafres d'une histoire douloureuse ; et comme la beauté de notre patrimoine naturel remarquable et de nos paysages extraordinaires ne se suffit pas à elle-même, il convient de la redessiner, de

l'appareiller, de l'augmenter...pour nous « donner une nouvelle appréhension du paysage et des volcans »
!!!

Une forme sévère du syndrome de la Goyave de France ? Indiscutablement mais à laquelle vient s'ajouter une conception de la démocratie participative très « jupitérienne » : le système TAK - presque une légende rurale - c'est une équipe de fidèles prête au sacrifice final, de l'entregent, des réseaux de tous ordres et à tous les niveaux, des délégués de quartiers prêts à lever des troupes en un clin d'œil...mais aussi des petits accommodements raisonnables, des appels très insistants à la raison, des promesses d'emploi...le tout enrobé d'un paternalisme incommensurable ! La méthode a fait ses preuves et l'on peut entrevoir ce kaloubadia quand l'ancien sous-préfet de Saint Pierre chargé de la rédaction du bilan de l'enquête préalable sur les tyroliennes déclare publiquement – comme preuve de son impartialité bien sûr ! - qu'il n'est autre que l'époux de la Responsable des grands travaux à la Mairie ! De même, il est aussi permis de s'interroger sur le fait que l'ONF, gardienne vigilante de chacun des pyé d'bwa de nos forêts - et il faut s'en réjouir - cautionne un projet aussi destructeur pour la biodiversité, mais viendra le temps où des explications devront être données.

Concluons sur un autre aspect parmi d'autres révélé en creux par ce projet : la perpétuation d'une politique d'assistanat-dépendance qui ancre notre péi dans la dépendance alimentaire et le consumérisme effréné. Dans cette logique, les espaces naturels et/ou ruraux sont de plus en plus colonisés par les marchands de loisirs et ce, au détriment d'activités agricoles, forestières, artisanales, touristiques...qui pourraient participer de la création d'emplois dignes de ce nom et d'un début de commencement d'une souveraineté alimentaire.

Voilà donc près de 12 millions d'euros injectés par l'Europe et la Région pour un projet qui n'augmente en rien nos capacités productives et constitue par ailleurs un facteur aggravant de la fracture sociale dans notre péi. La haute valeur culturelle ajoutée par une descente en tyrolienne ou une ascension en ballon captif restant à démontrer, chacun comprendra que le prix de la minute hurlante de sensation forte pour la première activité, autour de 30 €, éliminera d'emblée les jeunes et moins jeunes des familles en situation de pauvreté soit 40% de la population...mais sans doute les promoteurs de ce projet objecteront-ils qu'ils /elles ont déjà les rodéos !

Tristes tropiques où des décideurs condamnent à la stérilité des milliers d'hectares sans imaginer pouvoir les transformer en jardins familiaux pour ceux qui n'ont pas la chance de vivre dans nos traditionnelles kaz kréol atèr, y aménager des espaces de rencontre, d'exposition et d'animation pour les artisans et artistes de la commune ou d'ailleurs, ou encore les équiper pour la vente directe de produits agricoles...et tout cela en préservant la beauté et la tranquillité des lieux.

Cafriplinois.es, Tamponnais.es, Réunionnais.es, mobilisons-nous pour empêcher qu'une nouvelle blessure soit infligée à la terre réunionnaise et dénoncer cet écocide qu'on ose nous présenter comme « un système vertueux tourné autour de l'écologie, l'économie et des loisirs ». Posons ensemble les premiers actes fondateurs du combat pour la ZAD Bourg Murat !

[OBS 123 :](#)

Bonjour,

Je vous écrit pour vous dire que je suis pour protéger l'habitat et l'environnement de la plaine des cafres et je dénonce comme vous l'instrumentalisation par les acteurs publics.

L'argent public doit servir les habitants et non des objectifs économiques et touristiques. Les caractéristiques de la plaine et son environnement unique au monde ne méritent nullement l'aménagement de structures électriques tyroliennes et autres grabuges du modernisme fou.

Arrêtez de détruire la beauté du monde et le calme inhérent des paysages magnifiques de la Réunion.

OBS 124 :

Bonjour vous avez mon soutien contre le projet du parc du volcan

La Réunion n'est plus une île c'est un bloc béton,
Honte à tout ces incapables qui dirigent les petites gens ...
Continuez votre combat
Bien à zot

OBS 125 :

Bonjour,

Je suis contre ce projet car il y a déjà trop de béton sur l'île. Les espaces naturels deviennent peau de chagrin.

Il est primordial de sauver cette espace de la folie humaine.

Nous n'en avons pas encore assez fait...

Béton ici pour ne pas citer "l'échec de Baril les bains" du béton partout et 4 ridicule kiosque... Trop d'affluence...

Béton par là pour évoquer ce projet titanesque et de folie sur le Tampon !

Côté Bois Court le Belvédère ne doit plus subir de pressions environnementales il est déjà défiguré. Il ne faut pas plus en faire sauf remettre l'horloge hydraulique à la plage et de cette immonde stèle et laisser le fond comme il est. La Rivière sera en danger par trop d'affluence d'humains irresponsables et pollueurs... Vacanciers en mal de la photo du siècle et boussillant les quelques espèces naturelles... L'eau de la rivière avec les détritrus (voir les autres sites de l'île rendu facilement accessible, ce sont des poubelles)

Côté village c'est pour son Havre de tranquillité qu'on y va pas pour y trouver un nouveau cirque à ciel ouvert... De stèle et autre mausolées de béton ou d'autres d'artistes ou architecte en besoin de reconnaissance...

La nature comme elle est est déjà le plus beau des spectacles !

Que faites vous de toutes les lois sur l'environnement que vous avez fait ?

Vous voulez m'ont avis application strict et fin du projet !

Bientôt où seront les espaces de campagne de cette pauvre île ? Que faites vous des espèces et espaces naturels naturels sans intervention humaine ? L'homme saccage tout... Stop !

Et toutes les lois et règlement sur l'environnement comme ceux de l'Ademe ? Quel impact Co2 ?

-construction ?

-de tous les visiteurs attendus ?

La Réunion à Mafate c'est une autoroute d'humains pour visiter un cirque de clown qui n'a plus rien d'authentique.

Pour résumer NON :

-Pour les émissions de Co2 pendant les travaux et avec la masse de monde prévue et tous les emplois destructeur de la nature pour du fric... Qui ne se mange pas !

-Pour la de figuration d'un des dernier site encore assez naturel et végétal

Pour conserver un endroit de tranquillité et silence pour la faune animale déjà très fragile

-Pour les pollution humaines inévitables (voir bord route volcan et autres lieux où il y a des aménagements les gens sont des sauvages pollueurs)

Finalement la seule bonne chose du covid fut le confinement qui a laissé la nature vivre...

Par contre je suis pour imposer des quotas selon la pression humaine d'humains et à la Réunion il y a déjà trop de gens sans parler du problème du tourisme de masse.... Pourquoi rien n'est fait comme sur cette île du Littoral Atlantique pour maîtriser les affluence ? pourquoi s'acharner à détruire ce patrimoine Réunionnais ?

Non à ce projet, il y a déjà la cité du volcan !

Quand les hommes auront abbatu le dernier arbre pour de l'argent il comprendra alors que cela ne se mangeait pas !

Bien cordialement

[OBS 126 :](#)

Bonjour,

Le projet parc du volcan ne me semble pas approprié à une zone de parc naturel qui devrait être traité comme une réserve naturelle de biodiversité pour nos enfants. Pourquoi aller construire une serre pour des endémiques qui sont présentes sur place en milieu naturel. Attribuez ces crédits au parc naturel et à l'onf pour des projets de restauration (type GAIAR et autres). Il me semble important que les élus arrêtent de proposer des projets aussi invasifs dans les hauts. Qu'en sera-t-il des embouteillages déjà trop fréquents sur la route des plaines? À l'heure d'un réchauffement climatique en cours ne faut-il pas se concentrer sur la préservation des espaces naturels, l'aménagement de transports en communs, la gestion de l'énergie et de l'alimentation (attribuons ces crédits à une agriculture nourricière respectueuse et résiliente (Maraichage et arboriculture), à l'élevage indépendant et non intensif), plutôt que sur l'accès à des loisirs VTT? Bourg Murat possède déjà un musée du volcan attractif et des zones de pique-nique dans la forêt qui monte au volcan. Pas besoin de dépenser nos impôts dans ce type de projet mais ce n'est que mon avis
Merci

[OBS 127 :](#)

Je suis contre ce projet (parc du volcan) qui n'est pas utile, cher, et ne répond pas aux besoins des Réunionnais. Il comporte des risques pour l'environnement, et la population.

Des nuisances sonores, de la pollution avec des déchets qui vont traîner après les picnics. De plus, on le sait qu'il faut arrêter d'artificialiser les sols. Arrêtons ces projets ecocides.
Cet espace est très bien tel quel.
Non à ce projet !

[OBS 128 :](#)

1-Bonjour,

Je ne veux pas de ce parc. Il faut des logements et du travail.

2- Ce projet l'est pas bon à cause on met trop de béton et les touristes veulent la nature.

3- bonjour,

il ne faut pas faire ce parc qui ne sert à rien sinon à bétonner encore plus. Les touristes viennent à la plaine des cafres pour la nature pas pour un parc d'attractions.

4- Je suis contre ce projet car il faut des logements et des emplois pour le Tampon, pas un parc pour des touristes qui ont de l'argent.

[OBS 129 :](#)

Bonjour,

Je suis attristée et révoltée d'apprendre, à l'heure où la planète brûle, où la sécheresse devient de plus en plus fréquente et la biodiversité meurt en silence qu'on puisse envisager de tel projet. En effet, comment peut-on encore saccager un espace naturel en bétonnant des sols? Et ceci malgré toutes les lois qui tentent de sauver notre habitabilité sur cette planète (ZAN, stratégie nationale de la biodiversité, loi nouvellement votée de restauration des espaces naturels, etc).

Le maire est inconséquent !!

Par ailleurs, le coût du parc est sous estimé avec peu de financement par le feder et l'Europe. Qui va payer ? Les habitants de la commune.

Je ne peux pas non plus comprendre les arguments de développement touristique. Car que recherche les touristes en venant à la Réunion ? Un paysage calme, observer les oiseaux, les espèces endémiques, les beaux pâturages, être au calme. Au lieu de cela la mairie s'entête à vouloir artificieliser les sols pour un projet qui générera du bruit, des déchets, une densification de la pollution de l'air lié au transport et plein de nouveaux parkings.

Le maire ne respecte pas les habitants de Bourg Murat qui souhaitent de la quiétude et une préservation de leur espace naturel pour les piques niques traditionnels.

Quand à la promesse de création d'emplois, cela ne marche plus. Si le maire souhaitait développer une économie circulaire, créatrice d'emplois en valorisant le lieu, il aurait investi dans la préservation de ces zones agricoles. Développer une agriculture biologique qui génère beaucoup d'emplois et favorise une offre alimentaire saine pour la population et les touristes en approvisionnant les restaurants des lieux et les gîtes eco responsables.

Je suis totalement défavorable au parc du volcan qui est ecocide, aberrant économiquement parlant (gouffre financier sous évalué), inutile pour la population.

OBS 130 :

Bonjour,

Je participe ce jour à cette enquête publique concernant le projet de parc du volcan sur l'île de la Réunion. J'y habite depuis de nombreuses années et je vais souvent me balader dans les hauts du tampon aux alentours du piton de la fournaise. Je suis opposée à ce type de projets coûteux et irrespectueux de l'environnement. Le béton prend toujours plus de place dans les bas pour les logements et infrastructures commerciales, il me semble pertinent de laisser les zones naturelles si précieuses libres de cette bétonisation massive. Nous allons à nouveau amputer de l'espace nécessaires à la faune et la flore réunionnaise pour des activités ludiques humaines qui ne sont absolument pas indispensables. Je suis donc défavorable à ce projet. Merci pour votre lecture.

XX XX

Habitante de St Pierre

OBS 131 :

Nouvel envoi suite à ce retour, dont nous gardons la preuve :

"Adresse introuvable

Votre message n'est pas parvenu à enquepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr, car l'adresse est introuvable ou ne peut pas recevoir de messages."

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Bonjour,

je vous transmets en pièce jointe, l'avis argumenté de l'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION, relatif au projet de "Parc du volcan".

Bien cordialement.



Pour l'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION,
le mercredi 19 juillet 2023,
le président XX XX
tel XX

<http://citoyennedestpierre.viabloga.com/>

<https://www.facebook.com/acsp974/>

acsp974@gmail.com

Membre du CLSPD Ville de Saint-Pierre

Membre de la CCSPL CIVIS (Eau)

Membre du Comité des Partenaires CIVIS (Mobilités)

Membre de la CCE Pierrefonds-aéroport

Membre de l'UFCNA (Association Française Contre les Nuisances Sonores Aériennes)



P.J. : Enquête publique : PROJET du Parc du Volcan Plaine des Cafres, commune du Tampon.

Une enquête publique relative au projet de parc du volcan, se tient du 26 juin 2023 au 25 juillet 2023 inclus.

(<https://www.letampon.fr/toute-l-actualite-ville-2/articles/147-parc-du-volcan/781-parc-du-volcan>)

Pour rappel, l'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION avait déjà émis un avis argumenté et public sur le projet des Tyroliennes, lors de la consultation publique du 24 juin au 8 juillet 2019 :

<http://citoyennedestpierre.viabloga.com/news/la-folie-des-grandeurs-au-tampon-ile-de-la-reunion>

AVIS de l'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION

1/ Une enquête publique mensongère, manipulation pour tromper la population.

Le projet de ce parc est désormais présenté soi-disant distinct du projet des 10 tyroliennes, projet des 10 tyroliennes rejeté par la CDPENAF le 25 janvier 2023, au motif que : « *l'absence de cohérence entre l'étude d'impact, les plans de masse fournis et l'articulation avec le futur parc du Volcan ne permet pas de confirmer la bonne intégration paysagère du projet, malgré les bonnes intentions décrites dans l'étude d'impact* ».

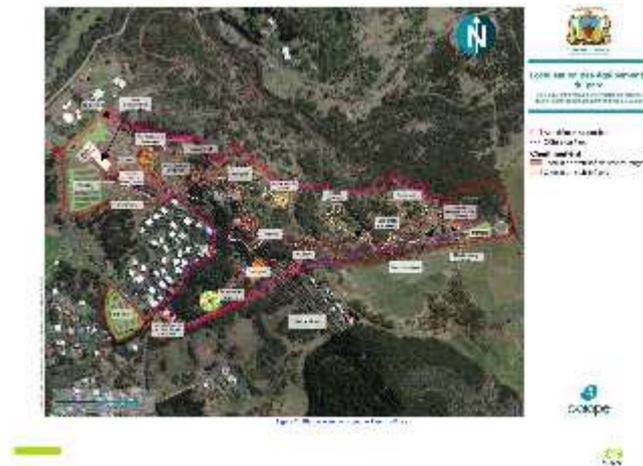
Le pétitionnaire indique que « *le fait d'avoir dissocié ces deux projets comme l'ont autorisé les services de l'Etat dans son courrier, cela présente l'avantage de comprendre, d'adapter les effets cumulés pour rendre le projet prioritaire plus réaliste. C'est pour cette raison que le projet des tyroliennes est en phase de refonte* ».

La Cour de Justice Européenne est pourtant claire : « *L'objectif de la réglementation (CJUE C-2/07 28 février 2008) ne saurait en effet être détourné par un fractionnement des projets et ... l'absence de prise en considération de leur effet cumulatif ne doit pas avoir pour résultat pratique de les soustraire dans leur totalité à l'obligation d'évaluation alors que, pris ensemble, ils sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de l'article 2, paragraphe 1, de la directive 85/337* » (Arrêt du 21 septembre 1999, Commission/Irlande, C-392/96, Rec.p. I-5901, point 76).

Malgré ces points précédents, élément aggravant, les tyroliennes (ainsi que local tyroliennes, guichet ...) sont toujours présentées au public dans ce projet de parc du volcan, dans le cadre de cette enquête publique actuelle, comme tout un chacun peut le constater en page 9 de la Note de présentation non

technique disponible en ligne pour tout le public ! (Cf PJ7 - AUE Parc du Volcan - Note de présentation non technique surligné)

En voici ci-dessous une image extraite. Image aussi présente page 5 dans l'avis de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale de La Réunion) !



Cette enquête publique est mensongère. Elle ne peut être validée.

2/ Ce projet n'a ni justification ni rentabilité économique démontrées !

- Le coût d'investissement, dépassant les 15 millions d'euros, est exorbitant. Et aucune estimation du coût de fonctionnement n'est présentée dans le dossier, ce qui est une aberration.

Ce projet ne peut que se transformer en gouffre financier catastrophique, à la charge de la population.

- De fait, tout le monde pourra le noter, ce projet ne fait référence à aucune étude de marché et ne fournit aucune estimation de la quantité minimum de clients nécessaires pour assurer sa rentabilité, et évidemment aucun budget prévisionnel d'exploitation.

- Ce projet fait aussi fi des structures qui existent déjà sur l'île comme à Sainte-Marie, Saint-Pierre ... sans oublier les parcs aventure dans les forêts de cryptomérias à Cilaos, aux Makes ...

- « *L'objectif de fréquentation annuelle est de 350 000 visiteurs, soit une moyenne d'environ 960 visiteurs/jour.* »

Sur quelle étude objective ?

Le dossier de présentation qui justifiait précédemment les tyroliennes lors de la consultation électronique de 2019, se bornait juste à énoncer que « *près de 311 000 véhicules transitent chaque année par Bourg-Murat* » de manière très vague sans aucune analyse de ces passages ... ce qui révèle au mieux de l'amateurisme, au pire l'affichage d'un chiffre élevé pour tenter de manipuler l'opinion.

Le projet actuel ose prétendre dans sa note de présentation que « *Le Parc du Volcan prendra appui sur la fréquentation importante de la Cité du Volcan et du Piton de la Fournaise et permettra d'attirer un public large de visiteurs à Bourg Murat.* »

Capter le flux de visiteurs se rendant au volcan ?

Il y a manifestement là encore, soit un manque d'analyse, soit une tromperie.

Aller au volcan, site naturel préservé, classé au patrimoine mondial, pour l'admirer ou/et y randonner, ou aller observer une éruption volcanique, cela n'a rien de commun avec un parc et/ou des tyroliennes, complètement artificiels !

- Ce projet supplémentaire de loisirs artificiels payants serait donc le modèle de développement que la commune du Tampon propose ?

Dans une île où une bonne partie de la population vit avec difficulté, est-ce ce genre de projets de loisirs artificiels PAYANTS, coûteux, aussi bien en termes d'investissement initial que d'entretien et de maintenance, et à la rentabilité économique non démontrée, qui serait à privilégier ?

N'y-a-t-il pas mieux à proposer avec l'argent public comme activités productrices d'emploi ?

Ce projet de parc du volcan n'a aucune utilité publique, et ne fait pas partie de structures essentielles pour l'économie locale.

Ce projet de parc du volcan constitue une gabegie financière.

3/ Ce projet porte atteinte au paysage en l'artificialisant.

Ce projet n'a pas de cohérence dans une île dont le pouvoir attracteur réside dans ses paysages naturels. Ce projet artificiel casse le caractère rural traditionnel de Bourg-Murat et va à l'encontre d'un modèle touristique soutenable qui devrait, tout au contraire, respecter l'authenticité locale.

L'impact visuel des câbles des tyroliennes, qui s'y ajouteront, encore plus voyants avec leur signalétique, constituera une pollution visuelle supplémentaire flagrante.

Ce projet de parc du volcan constitue une hérésie d'un modèle touristique de « l'ancien monde » !

4/ Ce projet génère des nuisances inacceptables pour les riverains.

- nuisances sonores liées à la fréquentation du parc, et à l'exploitation de ces tyroliennes, au nombre de 10, faut-il le rappeler (bruit de fonctionnement, cris ...)

- des atteintes répétées à la vie privée par des survols proches bien pires qu'avec des drones !

- la MRAe a évoqué de façon très claire les nuisances sonores prévisibles et aléatoires, du projet du parc, et son constat est sévère sur cet aspect nettement insuffisant du projet, incapable de démontrer en l'état le respect des riverains.

La pollution sonore est un fléau connu à La Réunion, et tout le monde sait à quel point il est difficile de faire appliquer et respecter la réglementation à posteriori.

Ce projet crée des problèmes là où il n'y en avait pas !

Le projet en l'état, n'est pas conforme à la santé de la population environnante, et doit être rejeté.

5/ Ce projet présente un impact négatif sur la faune et la flore.

En particulier sur le papangue (*Circus maillardi*), le seul rapace endémique de notre île, protégé par arrêté ministériel et qui fréquente les lieux.

Aucune association de protection de l'Environnement ne peut raisonnablement cautionner ce risque supplémentaire pour notre rapace endémique dont la population n'était estimée qu'à seulement « environ 200 spécimens » il y a peu.

-Trafic routier, fréquentation humaine, bruits, démultipliés, et donc dérangements perturbateurs.

Ne pas détruire est préférable à « détruire et compenser » en gaspillant de l'argent public pour de la pseudo-compensation.

Ce projet, doit être analysé en prévoyant l'impact complémentaire des tyroliennes que l'on ne peut occulter (Cf 1/), aussi nous rappelons ici des points essentiels.

- les câbles présentent un risque de collision, et ce malgré une signalétique annoncée qui ne peut éliminer le risque

- le bruit généré par la fréquentation et les descentes, constitue des éléments perturbateurs indiscutables - toute mesure compensatoire n'a aucun effet de réduction des impacts !

Les tyroliennes que l'on ne peut occulter (Cf 1/), portent atteinte à la flore du Piton Dugain, Espace Boisé Classé, avec la présence d'espèces végétales protégées et d'espèces végétales patrimoniales.

L'implantation des structures, la fréquentation générée par l'accès du public, et donc l'exploitation de la structure ne pourront que contribuer à la dégradation à terme du site naturel et les mesures compensatoires envisagées ne sont pas suffisamment précises et détaillées et semblent plus relever de vœux pieux de la part du bureau d'études Biotope.

Il est par ailleurs notable que l'ONF opère une zone de renaturation sur le site, et qu'il est donc contradictoire de le dénaturer par une installation artificielle.

Par ailleurs, si le dossier de concertation Tyroliennes précisait que la plateforme communale de départ serait localisée de manière à éviter les espèces végétales protégées – « objectif zéro destruction » (Cf. p. 16), cette plateforme de départ pose notamment problème du fait de son emprise au sol (288 m² - Longueur 51,1m * largeur 5,63m ; Cf. p. 8) et de sa localisation en plein Espace Boisé Classé avec présence d'espèces végétales protégées par arrêté ministériel et d'espèces végétales patrimoniales dont les listes respectives ne figurent étrangement pas au dossier de concertation. D'après la cartographie p.15, cette plateforme communale de départ se situerait à priori en zone « d'habitats naturels à préserver en priorité » (zone en orange) avec présence avérée de flore patrimoniale protégée (plusieurs points rouges) et flore patrimoniale (plusieurs points jaunes), le dossier de concertation précisant en plus « qu'il est probable que des spécimens de flore patrimoniale et/ou protégée n'ait pas fait l'objet d'un relevé » (Cf. note sous la légende de la carte p. 15), et de plus la transplantation d'individus de flore patrimoniale n'est pas envisagée de manière systématique (que « si possible techniquement », Cf. p. 16).

En conclusion, l'AVIS de l'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION, est **DÉFAVORABLE** :

Nous nous opposons à ce projet parc du volcan (indiscutablement associé à celui des 10 tyroliennes), parc type « folie des grandeurs » et gouffre financier, sans utilité publique ni rentabilité économique démontrées, mais dont les impacts paysagers et environnementaux sont certains, sans oublier les nuisances pour les riverains.

Le 17 juillet 2023.

Pour l'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION,
le président, XX XX.

Mail : acsp974@orange.fr

Site : <http://citoyennedestpierre.viabloga.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/acsp974>

tel XX

OBS 132 :

Madame, Monsieur,

En qualité de Réunionnaise, je m'oppose vivement au projet porté par la mairie du Tampon et voici les arguments :

1. Artificialisation des terres protégées

Comment justifier l'artificialisation des terres protégées par L'UNESCO pour créer un parcours d'immersion. La Réunion est réputée pour ses randonnées accessibles à tous niveaux. Chaque personne au cœur des paysages protégés pourra mieux ressentir la nécessité absolue de se battre pour la survie de ces espaces.

2. Risque pour la faune et la flore sauvage

On connaît déjà les ravages des rats et des chats sur la faune sauvage y compris dans le parc naturel. L'afflux massif de personnes, la gestion des déchets à une telle altitude, la gestion des eaux usées entraîneront l'arrivée massive de chiens et chats et rats errants dans la zone. Comment alors protéger la faune et la flore de ce fléau ?

3. Incohérence de la localisation du projet et des aménagements

Concernant les aménagements d'aires de jeux de pétanque, de labyrinthe et de géodes, ils artificialisent des terres inutilement puisque l'ensemble de ces équipements ne serviront ni les habitants des hauts ni les touristes. En effet, quel touriste ferait la route jusque dans cet espace reculé de la Réunion pour jouer à la pétanque ou s'enfermer dans une géode ? Il ne correspond à aucune nécessité locale et encore moins à une demande touristique.

Touristes comme locaux ne montent à Bourg Murat que pour visiter le formidable musée du volcan et admirer la magnificence des terres volcaniques. Il n'a jamais été demandé de créer artificiellement des espaces, au contraire, les touristes comme les réunionnais viennent pour admirer la nature dans son état le plus brut, le plus volcanique, le plus pur. La pollution visuelle, sonore, la pollution de l'air (notamment due aux bouchons qui pourraient devenir quotidien puisqu'il n'y a qu'une route pour y accéder longue et sinueuse), auraient un impact négatif.

4. Absence totale d'étude de marché

Dans le projet, il n'est mentionné d'aucune étude de marché demandant l'avis des Réunionnais et Réunionnaise sur un besoin d'aménagement autour du volcan et aucune étude de marché sur le besoin des touristes externes. Il est donc impossible de savoir si ce projet répond à un véritable manque de structures.

5. Dérogation pour défrichement forestier

Sur le plan en PJ, vous pourrez constater l'immense partie concernée par une demande de dérogation pour défrichement. Dans l'état d'urgence climatique actuelle, dans une Réunion qui en 2023 accuse déjà un déficit de réserves d'eau de 30%, il est impensable que de tels projets soient encore acceptés et validés. Chaque centimètre carré de nature doit être préservée pour assurer notre survie. Nous vivons sur une île, tout ce qui aura été artificialisé ne pourra être récupéré sur un autre territoire plus global comme pourrait le justifier un projet européen par exemple.

6. Réserves de l'Agence environnementale

Malgré un avis positif, donné par uniquement deux membres de l'Agence, les réserves sont nombreuses et détaillées dans l'AVIS DÉLIBÉRÉ N° 2023APREU5 adopté lors de la séance du 26 avril 2023 par la mission régionale d'Autorité environnementale de La Réunion. Elles sont les suivantes :

"la prise en compte des observations formulées par l'agence régionale de la santé (ARS) concernant les risques sanitaires pour les proches riverains et la caractérisation plus précise des campagnes de mesures acoustiques nécessaires ; ➤ la transcription au plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur des mesures d'évitement adoptées en faveur de la préservation de la biodiversité (élargissement du corridor écologique et hydraulique en partie nord du site, zonage particulier pour protéger les espaces interdits au défrichement par l'ONF) ; ➤ la clarification et le renforcement de certaines mesures C ERC D, dont notamment la coordination et le suivi environnemental du projet ; ➤ la justification d'une articulation cohérente et de la compatibilité du parc avec le projet des tyroliennes, tant en phases de chantier que d'exploitation ;"

OBS 133 :

Monsieur le Commissaire enquêteur,,

Je vous remercie pour cette transmission.

Ce que nous savons de l'opération conduite en 2021-2022 (habitant personnellement à Bourg Murat, à quelques centaines de mètres du site, je vous parle de choses que je connais bien), elle a commencé en fin d'année 2021 avec AVE2M et s'est achevée après l'abattage des ajoncs d'Europe et des acacias, sans replantation d'endémiques au grand dam de l'opérateur avec qui cela aurait pourtant été convenu de faire par la suite. Nous savons aussi que le travail qui fut alors fait est à refaire car les invasives ont regagné le terrain laissé en friche.

Le chantier que nous avons surpris ce mois de juillet est de toute autre nature et comporte aussi les travaux d'aménagement qui font l'objet de l'enquête publique avant autorisation par le préfet.

La municipalité avoue dans la réponse qu'elle vous adresse, avoir engagé ces travaux dès 2021, en anticipant sur la décision de l'autorité environnementale qu'elle venait pourtant de saisir pour obtenir une autorisation d'aménager (voir cet article [https://www.zinfos974.com/50-contrats-PEC-signes-pour-amenager-le-futur-Parc-du-volcan_a174150.html?](https://www.zinfos974.com/50-contrats-PEC-signes-pour-amenager-le-futur-Parc-du-volcan_a174150.html?fbclid=IwAR0ztQNjwSAMWLso5Aet8yxB2a048SEC4y6VsTa4XAZVUznBNOJ6VGCB_YY)

[fbclid=IwAR0ztQNjwSAMWLso5Aet8yxB2a048SEC4y6VsTa4XAZVUznBNOJ6VGCB_YY](https://www.zinfos974.com/50-contrats-PEC-signes-pour-amenager-le-futur-Parc-du-volcan_a174150.html?fbclid=IwAR0ztQNjwSAMWLso5Aet8yxB2a048SEC4y6VsTa4XAZVUznBNOJ6VGCB_YY)) comme elle est en train de faire aujourd'hui sur ce nouveau chantier avec JADE alors que nous sommes en cours d'enquête publique. Et comme elle avait déjà tenté de faire sur le chantier de Bois Court qu'elle a dû suspendre sur mise en demeure du préfet de La Réunion.

La Municipalité du Tampon se croit toujours au-dessus des lois et règlements et se met systématiquement hors la loi, quitte à exposer l'enquête publique actuelle à une éventuelle annulation par la juridiction administrative.

S'agissant de la fameuse « étude de Pôle emploi » avec laquelle la population a été bercée d'illusions (voir les enregistrements des ateliers de la concertation publique en pièce attachée), je vous mets en pièce jointe la réponse que je viens d'obtenir de la directrice régionale de Pôle emploi Réunion-Mayotte : il n'y

a jamais eu d'étude sur les emplois qui seraient créés par le projet, mais une collaboration à fournir des personnes ayant les profils nécessités par le projet quitte à les y former. Ce qui est très loin d'être une étude sur la quantité d'emplois générés par le projet comme il nous a été dit. La population est bernée depuis le début de cette affaire sur les emplois et leur financement ainsi que sur la rentabilité du projet présenté sans budget de fonctionnement, alors que le massacre écologique et les impacts sur la santé de la population, eux, ne sont plus à démontrer (cf. rapports de la MRAE et de l'ARS).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

De : Philippe GARCIA <pgarcia.commissaire.enqueteur@gmail.com>

Envoyé : mercredi 19 juillet 2023 09:20

À : XX XX

Objet : VOTRE OBSERVATION

bonjour monsieur XX

Je vous communique la réponse qui vient de me parvenir:

-S'agissant des remarques de MrXX. Il convient de préciser que la lutte contre les espèces invasives et la plantation des espèces endémiques a démarré depuis 2021 sur le périmètre de projet du parc du volcan. La collectivité à délibéré à 3 reprises concernant ce projet phare de lutte contre les invasives. Depuis, ce projet se poursuit.

-S'agissant des documents évoqués par Mr XX, je vous confirme qu'aucun document relatif à une étude sur l'emploi sur le parc ne vous a été communiquée.

La 2° partie concerne M. XX qui avait posé une question sur une éventuelle étude qui m'aurait été transmise. Si vous avez l'occasion de dialoguer avec lui avant que je le rencontre, vous pourrez toujours lui en faire part si vous le souhaitez.

Cordialement

Philippe GARCIA



Saint-Pierre (Réunion)

<https://www.cnce.fr>

OBS 134 :

Bonjour,

Je vous fais part de mon avis concernant le projet de construction d'un "Parc du Volcan". En tant que citoyenne réunionnaise (st leusienne), je m'oppose à sa réalisation pour des raisons environnementales, sociales et financières.

Environnementales, car un tel chantier mettrait en péril la biodiversité et les espaces naturels, non marchands, présents dans cette région. La zone humide présente sur ce territoire ainsi que ses espèces naturelles protégées doivent être mises à l'abri de ce projet mercantile. Une artificialisation de cet espace naturel grandiose ne représente aucun intérêt à mon sens. Pourquoi mettre en scène la nature alors qu'elle se suffit déjà à elle-même ?

Raisons Sociales, car les riverains seront directement impactés par les nuisances liées à ce projet de parc, ainsi que l'a fait remarquer l'ARS dans son rapport (pollution, trafic routier etc.).

Raisons financières, car il a été montré qu'une infime partie des financements sera européenne.. où seront trouvés les millions manquants ? Financements mairie ou nationaux ? Quelque soit la réponse, cet argent

peut sans nul doute être allégué à un projet plus sérieux, d'utilité publique et moins néfaste pour l'environnement comme pour les tamponnais. Enfin l'argument de la création d'emploi dans cette zone peu dynamique semble bien faible car il se pose la question de la nature de ces emplois (types de contrats ? Rémunération ? Nombre de salariés ?) Et de la mise en balance de cette "création d'emploi" avec l'impact à long terme de la mise en place d'un tel projet dans la région. Ces quelques emplois sauront-ils justifier un projet si budgetivore et ecocide ?

En vous remerciant pour votre attention.

Cordialement

OBS 135 :

En tant que résidente du Tampon, j'ai pu constater le mercredi 12 juillet, un déplacement d'agents de pôle emploi flanqués d'un agent communal du service réinsertion de la mairie avec ses 11 stagiaires ainsi que de quelques agents de la Casud, rejoindre le champ de foire où je me trouvais,

J'ai voulu poser quelques questions de leur présence sur l'emplacement du périmètre du Parc de Loisirs, alors que l'enquête publique se déroulait, l'agent chargé de la réinsertion m'a répondu que la politique c'était pas son affaire, qu'il était chargé de ces stagiaires qui ont participé à la replantation et à l'aménagement, que je n'avais qu'à m'adresser au maire, il était très virulent.

La cadre rencontrée à l'hôtel de ville le jour de l'ouverture de l'enquête publique était là également, je lui ai fait remarquer que l'ajout d'une nouvelle carte du plan masse sans les tyroliennes avait été effectué suite à nos remarques du lundi 26 juin, que je le regrettais pour la simple et bonne raison que la nouvelle carte pouvait induire en erreur les citoyens, bref..

Ce qui est préoccupant c'est le peu de considération de l'enquête publique et de ses résultats, la municipalité agit comme si la préfecture avait déjà donné son aval, et que les travaux peuvent continuer. Cela me rappelle l'épisode des travaux entrepris par la mairie sur le site de Bois Court alors que la préfecture n'avait pas délivré l'autorisation, je vous joins l'avis de la MRAE à ce sujet.

Erreur du pétitionnaire de penser que les résultats de l'enquête publique ne pourront rien changer et que le projet sera de toute façon accepté.

OBS 136 :

Monsieur le commissaire-enquêteur,

je souhaite donner mon avis sur l'intégration paysagère du projet.

Comme tout à chacun, nous venons en famille à Bourg Murat pour y trouver le calme, la végétation des hauts de l'île, et surtout pour profiter d'un paysage naturel non perturbé par des constructions voyantes. J'ai donc cherché à connaître l'impact du projet sur le paysage. Dans l'étude du même nom je n'ai trouvé que deux figures: n°23 " plan d'insertion paysagère" page 44, et n°24 " ambiance paysagère" page 45. Ces deux présentations ne rendent pas compte du devenir du paysage. Aucune simulation de ce que deviendra le paysage dans l'hypothèse de construction du parc.

Peut-être parce que des serres géodésiques de 11 mètres de haut pour l'une et de 7 m pour l'autre vont perforer le paysage comme l'indique la photo page 32.

S'y ajoutent le belvédère de 9m de haut, 3 abris piton de 10m de hauteur, et le piton volcan de 13 m.

Toutes ces installations vont défigurer le paysage, et c'est pourquoi je suis opposé à la construction de ce parc du volcan dans la configuration actuelle présentée par le maître d'ouvrage.

OBS 137 :

Les projets en cours pour le parc du Volcan de La Fournaise sont complètement paradoxaux avec l'urgence de la transition écologique à propos de laquelle le GIEC s'époumone au nom de toute la planète. L'artificialisation d'un tel parc est une absurdité et une action quasiment criminelle envers ce qui nous reste de biodiversité.

OBS 138 :

Je m'oppose à ce projet pour les raisons suivantes :

1. Il va à l'encontre de la sauvegarde de la biodiversité, car tout nouvel aménagement dans un espace naturel ne peut que la détruire ou la réduire.
2. Socialement parlant, créer un lieu artificiel de loisir ne peut que détourner la population et en particulier les enfants de la nature. La Réunion comme lieu de loisir devrait être appréhendé pour sa nature encore presque vierges, pas dans un "Disney-land" artificiel.

OBS 139 :

Bonjour

Par cet email je souhaite donner mon avis sur l'enquête publique sur le dossier du parc du Volcan. je suis contre personnellement et ce pour plusieurs raisons ;

- ce parc va induire une forte artificialisation des sols
- je pense que ce parc va aussi déranger la faune locale par les travaux puis ensuite par les visiteurs
- la nature à la Réunion est déjà tellement belle naturellement pourquoi créer ce genre d'artifice?

j'espère avoir aidé pour ce débat.

cordialement

OBS 140 :

Ce projet va à contre courant du mouvement Protection de l'environnement et rapprochement des humains au vivant, en effet la présence des parcs de jeux dans la ville est souhaitable pour la socialisation des enfants et des adolescents, avoir une activité de plein air dans la ville, oui.

Mais là, aller saccager un environnement naturel, des espaces naturels rescapés des constructions et donc rares aujourd'hui, **seulement pour divertir et attirer les touristes n'est pas entendable** quand notre activité humaine impacte gravement le climat et son réchauffement, aller dégrader des zones humides, participer à l'artificialisation des sols, perturber la faune et la flore déjà fragilisés, et rendre la vie infernale à plusieurs dizaines de famille par la pollution sonore et la colonisation par les voitures de tous les espaces verts...

Bientôt un million d'habitants sur notre île, **la gestion de la qualité de l'air et de l'eau potable seront de vrais enjeux de santé publique**, dégrader sciemment par les fumées de barbecues et l'accaparement de l'eau des retenues collinaires pour irriguer des serres peuplées d'espèces des hauts que l'on peut regarder et admirer en randonnée, que d'énergie gaspillée!

Enfin, notre milieu de vie aseptisé nous éloigne toujours plus des milieux naturels fragilisant notre adaptation à leur changement, faire découvrir aux petits humains et aux plus grands également, les arbres, leur interaction, leur faculté d'absorber du gaz carbonique pour notre bien, bref, mieux faire connaître pour respecter et préserver la biosphère.

Alors, conservons ces espaces pour sauvegarder notre écosystème si précieux pour notre survie.

OBS 141 :

Les 150 emplois apparaissent comme l'argument choc : Qui va être l'employeur ? Qui va les financer ? Je n'ai pas trouvé d'études expliquant et justifiant ce nombre ? 150 emplois directs et indirects : quelle activité va créer ces emplois ? Seulement le parc avec les 2 serres ? Ou une escalade d'activités écocides et onéreuses pour justifier un tel niveau d'emplois ? La mairie doit justifier ces 150 emplois sous peine d'être qualifiée d'annonces tronquées ou mensongères susceptibles de tromper les citoyens.

OBS 142 :

Cher madame monsieur les sites verts sont des choses qu'il faut préserver non enlever car comme vous le savez le changement climatique s'accélère rapidement je propose de donner une seconde vie à ses espaces replanter des fleur ou arbre et aménagé ses lieu veuillez accepter mes sincères salutations distinguées.

OBS 143 :

Le projet du maire c'est l'inverse de ce qu'il faut faire. Il va détruire de beaux paysages, des zones uniques, la flore spéciale et déranger la faune. Les riverains vont subir du bruit et de la pollution.

Tout ça pour quoi? Un projet nul pour Bourg Murat. Les touristes et les locaux vont là bas pour goûter la tranquillité, pas pour des attractions!!! ça ne va pas être rentable et ça va pourrir sur place, après avoir tout bouzillé!

Que des problèmes à venir et je parle pas de l'argent dépensé!

OBS 144 :

En tant qu'éleveur de bovins, sur un pâturage se trouvant à proximité immédiate de l'entrée sud du projet de parc, je signale mon opposition franche et nette à ce qu'il se réalise. Mes animaux ont besoin de calme. Les bruits des aires de pique-nique qui sont prévues dans cette partie du projet, ainsi que les barbecues géants, vont les perturber, les stresser. De même, les prévisions de fréquentation qui sont établies me font craindre une augmentation du trafic sur le chemin de Grande Savane se trouvant en limite de mon exploitation et qui est une impasse.

Je suis également convaincu que les perturbations que vont subir mes animaux, finiront par avoir pour moi-même un impact sur ma santé et celle de ma famille.

De plus j'ai lu ceci dans la réponse du maire à la MRAE, en page 25/38 : « L'accès au sommet du Piton défini avec l'ONF se fait à partir d'une servitude qui mène jusqu'au réservoir AEP. Cette servitude est empruntée par les personnes qui se rendent au lieu de culte sur ce sommet, par le concessionnaire SUDEAU et les services de l'ONF.

Une Convention d'Occupation Temporaire est en cours de signature par la commune pour bénéficier de l'accès au Piton Dugain et révèle d'une redevance annuelle de 3000 euros. La servitude est existante et la commune a rencontré courant septembre 2022 les différents propriétaires concernés par cette servitude pour leur exposer le projet . »

Je tiens à signaler solennellement que j'ai personnellement refusé toute autorisation de passage sur ma parcelle de terrain situé au pied du Piton Dugain.

Rappelons le que le chemin menant au Piton est un passage privé.

J'ai accordé à l'époque une servitude pour le service public de l'eau (SUDEAU) et le service public de la forêt (ONF). Ce parc n'est en rien une utilité publique à mon sens, surtout avec les tyroliennes payantes qu'il veut nous fourguer au sommet du Piton Dugain. Le maire a menti à la MRAE.

OBS 145 :

La 3ème version du projet du parc du volcan me semble être toujours aussi nocive que la version antérieure. Un projet de telle envergure suppose de grandes surfaces artificialisées, une circulation automobile importante dans un milieu rural et donc tranquille, la pollution de l'air et de l'environnement, des émissions de carbone, la destruction de la biodiversité et des paysages, un bouleversement de la vie des villageois. Il s'agit ici d'un projet des temps révolus, qui ne correspond pas du tout à l'image de la Réunion avec le label de Patrimoine de l'Humanité.

La mairie et Monsieur le Maire veulent développer les Hauts de l'île et créer de l'emploi. C'était également leur projet avec les deux grands kiosques qui n'a nullement atteint leur objectif, mais qui a détruit ce coin du village par l'artificialisation. En tant que contribuable je ne suis pas du tout d'accord pour participer à financer de tels projets écocides.

OBS 146 :

NON à ce projet de parc du volcan.

C'est un projet faramineux et de gaspillage de fonds public.

-c'est un projet inutile car ne répond pas à un besoin de la population ; à La Plaine des Cafres une piscine chauffée serait utile, oui, à sa population, pas un parc d'attractions.

-l'impact sur sa population est à juste titre relevé par l'ARS qui mentionne des risques sanitaires !

J'insiste sur les nuisances sonores et atmosphériques (gaz d'échappement, fumée....). Ma famille ne fera pas partie de la population locale que le maire attend pour rentabiliser sa structure : pour moi et les miens La Plaine des Cafres est synonyme de paysage (sans tyroliennes, bien évidemment), de quiétude et de ressourcement loin des foules !

Ce maire et son groupe d'élus méprisent les habitants de Bourg Murat et particulièrement ceux des Topazes et du Piton Dugain.

-le côté économique via l'emploi n'est qu'une façade car l'édile a, dans une interview sur Réunion la 1ère, en 2021, parlé de 4mois de travail et 1 an de chômage ! Ce sont des emplois précaires, mot qu'il se garde bien d'utiliser et d'un moyen d'assujettissement de sa population dans le besoin.

-la folie des grandeurs a atteint ce groupe d'élus : 10 tyroliennes ! Un projet d'une telle envergure ne peut pas être viable (même si les bureaux d'études disent le contraire=). Qui supportera le poids de ces imbécillités ? Toujours la population par le biais des impôts!!

OBS 147 :

Madame, Monsieur,

Bonjour,

Ce beau village Bourg Murat à La Plaine des Cafres a gardé son empreinte locale et permet une vraie déconnection avec les villes alentours. Il serait bien plus sage et correcte d'éviter de gêner les usagers et habitants des lieux en mettant des attrappes touristes qui n'ont plus lieux d'être de nos jours (crise climatique, crise énergétique, etc.). C'est un lieu de paix et de tranquillité, porté par la force internationale (Patrimoine de l'Humanité). Non merci aux monstres tout plus fou les uns que les autres.

Il n'est plus question de monétiser le vivant et la Nature principalement ! Je refuse que d'autres projets puissent voir le jour pour artificialiser les sols et engendrer toujours plus de trafic. Cette gêne et les nuisances qui en découleraient seraient un déni de réalité dans une société poussée par l'argent et le profit, le développement et la croissance sans limite.

Pourquoi ne pas développer et faire croître des métiers liés directement à la terre, l'agriculture et la protection de la Nature par une écologie politique de raison et d'action.

Merci pour votre lecture,

A bon entendeur.

[OBS 148 :](#)

NON à ce projet de parc du volcan.

Ce projet est anti-environnemental : d'un côté aménagement vert (labyrinthe végétal..) ou prétextant l'être avec les serres chauffées pour présenter des plantes qui ne résisteraient pas au froid et à l'humidité de la Plaine des Cafres et de l'autre destruction du paysage à cause de défrichage soi-disant nécessaire et qui a déjà commencé par ailleurs (ce qui montre que le maire fait fi de la procédure et de l'enquête) pour ce fameux parc et surtout l'installation des tyroliennes au piton Dugain et de la plate-forme d'arrivée qui nécessite la transformation d'un lieu ! et l'extinction non annoncée de la faune locale. Résultat : perte du cachet local !

La Plaine des Cafres est un lieu admirable de par ses paysages naturels, sa quiétude.

Ce parc c'est la destruction d'une partie du patrimoine réunionnais.

Ce projet est un miroir aux alouettes : au prétexte de créer de l'emploi (que l'édile de la commune a présenté en 2021 dans une interview sur Réunion la 1ère avec 4 mois de travail et 1 an de chômage !), que je qualifie de précaire, le maire fait miroiter aux plus faibles un avenir meilleur; en fait, il ne fait que maintenir son emprise sur une partie de son électorat.

Pourquoi refuse-t-il de recevoir les représentants de Domoun La Plaine, comme préconisé par le commissaire enquêteur lors de la dernière enquête publique ?

Pourquoi refuse-t-il de faire de Bourg-Murat un village étape, ce qui serait plus respectueux de la qualité de vie des habitants et qui pourvoierait des emplois pérennes ?

Ce projet va aussi nuire à la population locale : nuisances sonores, pollutions atmosphériques ; les études des techniciens ne sont que des modélisations qui seront loin de la réalité ; eux, ils modélisent mais ne vivront pas dans ce futur environnement toxique ! L'ARS l'a souligné !

Ce projet montre le mépris de ces élus vis à vis de la population de Bourg-Murat qui verra leur village bouleversé et particulièrement ceux qui seront directement impactés : les habitants des Topazes et du Piton Dugain sans oublier les vaches qui pâturent au pied du Piton et qui seront stressées... des murs de gabions pour soi-disant les protéger ? c'est insultant pour ces personnes.

Ce projet est mortifère, écocide, polluant et surtout n'a aucune utilité publique.

[OBS 149 :](#)

Bonjour,

Je vous écris pour vous faire part de mon avis dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de parc de loisirs à Bourg Murat.

Je suis **contre ce projet** et, pour être tout à fait honnête, lasse de devoir m'exprimer sur ce sujet encore et encore. Cela doit être au moins la troisième enquête publique à laquelle je participe sur ce projet et en 10 ans mon avis n'a toujours pas changé.

Quand est-ce que la commune du Tampon arrêtera de dépenser de l'argent sur des projets qui ne plaisent pas ? J'espère qu'avec cette enquête-ci on en verra le bout.

Pourquoi n'ai-je pas changé d'avis en plus de 10 ans ?

Parce qu'il dénature la Plaine des Cafres et que ce projet est cher, l'a toujours été et continuera de l'être. Mais laissez moi détailler :

- La Plaine des Cafres, sa nature.

La Plaine des Cafres, c'est un espace vert. C'est un espace qui est en partie classé au patrimoine *mondial* de l'UNESCO. C'est un espace qui a été classé comme air le plus pur au monde. D'une incroyable

biodiversité avec une flore et une faune endémique. Je voudrais des projets pour étendre cet espace, que la Plaine des Cafres devienne un joyau vert, dont la Réunion pourrait être fière. Je ne veux pas de projets qui dégradent cet environnement. Donc pas de tyroliennes géantes et bruyantes, pas de parking pour accueillir plus de moteurs polluants.

- Le Parc du Volcan, ce projet qui a coûté des millions, et qui continue encore
Ce projet n'est pas nouveau et a déjà beaucoup coûté, ne serait-ce que par les multiples refontes du projet, son architecture, ses études multiples qui arrivent encore et toujours à la même conclusion : il est trop cher pour en valoir la peine. Il est passé de 11,6 M€ à 15,2 M€ en deux ans. Par pitié, arrêtez de dépenser de l'argent inutilement.

Voilà mes raisons. Je vous prie aussi d'écouter les associations qui se sont mobilisées contre ce projet.

Bien cordialement.

[OBS 150 :](#)

Mon avis:

Catastrophe écologique.
Gouffre financier.
Pas intéressant pour Bourg Murat.

Si on veut créer des emplois, il faut se pencher sur le tourisme vert, la randonnée familiale et le trail pour les grands sportifs. Faire des petites structures jolies, qui se fondent dans le paysage.

[OBS 151 :](#)

Bonjour

Je dis non au projet du parc du volcan.

[OBS 152 :](#)

Bonjour

Pour le Tampon il faut des logements et des vrais emplois. Je suis contre ce projet.

[OBS 153 :](#)

Ce n'est pas un bon projet pour la commune car c'est trop cher et l'argent public doit servir à la population.

[OBS 154 :](#)

Projet avis SREPEN concernant l'enquête publique

« le Parc du Volcan » à la Plaine des Cafres.

Caractéristiques du projet :

Parc d'attractions située sur une emprise foncière de 50 Ha, propriété de la Commune du Tampon.

Le projet se développe sur une emprise de 23,5 Ha mais seulement 15 Ha seront aménagés.

Les activités de loisirs prévues :

- pique-nique,
- balançoires,

- toboggans,
- pump-track,
- parcours VTT,
- aires de jeux,
- labyrinthe végétal,
- 2 serres géodésiques des végétaux endémiques des hauts.

Réalisation de 3 parkings pouvant accueillir 750 véhicules.

Le Parc sera ouvert la journée et fermé la nuit.

L'objectif de fréquentation annuel est de 350 000 visiteurs soit environ 960 visiteurs par jour.

Coût du projet : 15,2 M € avec des travaux étalés sur 2 ans.

Le projet des tyroliennes à partir du Piton Dugain, complémentaire à ce projet pour les aires de déposes des tyroliennes, a reçu un avis défavorable de la CDPENAF et la Commune précise qu'il est actuellement en phase de refonte même si les aires de déposes des tyroliennes sont bien prévues dans le cadre du projet soumis à enquête publique.

Proposition d'avis de la SREPEN

Notre association constate que le projet a beaucoup évolué pour mieux s'intégrer à son environnement. Suite à une demande de la Commune du Tampon, la SREPEN a bien voulu participer en visioconférence à un échange avec les services communaux qui souhaitent un partenariat d'expertises avec les instances CBNM/ONF/SREPEN et nous sommes dans l'attente de l'expression des besoins de la Commune en matière d'expertises pour vérifier entre ces différents partenaires leur capacité à répondre à ces attentes.

Aussi dans le cadre de cette enquête publique, notre avis va se focaliser sur les impacts du projet sur l'environnement, sur les évolutions climatiques et sur la santé des riverains.

Au titre de l'environnement :

Malgré tous les efforts du maître d'ouvrage pour présenter un projet qui prend mieux en compte la diversité végétale du site, le projet présente néanmoins les insuffisances suivantes en particulier dans le cadre des mesures ERC :

- Insuffisance d'évaluation et d'intégration dans le cadre du budget global des mesures de compensations,
- Dans le cadre de revégétalisation avec des espèces endémiques la nécessité d'un suivi d'au moins sur 5 ans des nouvelles plantations.

De plus, il y a une absence de vision globale et d'intégration des tyroliennes qui reste toujours envisagée alors que sa programmation n'est pas précisée et que les emprises de dépose seront bien réalisées dans le cadre du projet.

Le projet prévoit l'imperméabilisation limitée à 3 900 m² pour les cheminements, zone de pique-nique, de restauration, et de loisirs mais c'est 3 900 M² de trop dans un espace naturel qui devrait être préservé en totalité et pour respecter les objectifs de zéro artificialisation nette s'agissant d'une activité non vitale pour la population à comparer à une usine de potabilisation.

Au titre de l'impact sur les évolutions climatiques :

- Le projet nécessite 20 000 M³ pour l'arrosage des espaces verts à un moment où l'usage de l'eau devrait mieux anticiper les évolutions climatiques avec les fortes sécheresses attendues sur notre territoire et éviter des consommations d'eau non indispensable et de manière pérenne à long terme.
- Le projet avec le déplacement de 350 000 visiteurs/an qui viendront sur ce site en voiture, aura un impact carbone néfaste pour le bilan carbone global du territoire au moment où tous les partenaires et en particulier les Collectivités doivent montrer comment elles contribuent à limiter l'impact carbone de leur activité et projets.

Au titre de la santé des riverains :

Comme le fait remarqué l'ARS, ce projet est très impactant pour les riverains avec des impacts forts sur :

- le bruit,
- la qualité de l'air,
- et les nuisances de déchets que ne manquent pas de laisser dans leur mauvais comportement général tous les usagers des sites naturels.

Avis SREPEN :

Aussi pour l'ensemble de ces réserves, nous formulons un avis défavorable sur ce projet de « Parc du Volcan » en suggérant à la Commune de bâtir une société beaucoup plus sobre en économisant l'argent public pour des investissements bas carbone. Nous lui suggérons par exemple de réaliser un parc de randonnée mettant en valeur les espèces endémiques du site avec un parcours pédagogique.

De restituer à l'agriculture les espaces déjà défrichés pour permettre à des jeunes agriculteurs, à la recherche de foncier pour se lancer en agriculture biologique, de disposer d'une petite parcelle pour contribuer à notre souveraineté alimentaire

OBS 155 :

bonjour

je vous joins une question à la mairie sur la construction d'un chalet sur la parcelle cadastrée AD664 concernée par le futur parc du volcan

OBS 156 :

Ce projet représente un renouveau pour les habitants du Tampon, surtout ceux de la ville qui cherchent à sortir du brouhaha de tous les jours.

Ce parc permettra de prendre une bonne bouffée d'air frais surtout en période de forte chaleur et surtout d'en profiter en famille.

Avis favorable pour que ce projet aboutisse.

OBS 157 :

Monsieur le commissaire-enquêteur,

La partie Est du projet de parc est classée N et Nco. Ces zones, naturelles, sont à protéger de l'artificialisation.

Sur la figure 2 " Zonage du PLU", page 13 du mémoire de réponse à l'avis de la MRAe , il apparaît que la zone "N" occupe un bon quart de l'espace du projet.

Sur la figure 3, page 29, de l'étude d'impact, il apparaît clairement que cette zone N va être occupée par des constructions (parking, serre géodésique, locaux sanitaire et de gardiennage, passerelle immersive et barbecue) de surcroît à proximité de la Nco (corridor écologique).

Nous pouvons aisément imaginer les dégâts sur ces zones lors des travaux d'aménagement puis de l'exploitation.

Ces zones sont aussi un milieu d'habitat pour les oiseaux , notamment le papangue. L'artificialisation de cette zone peut mettre en péril la vie, jusqu'ici paisible mais fragile, de cette espèce...

Ces zones de richesse naturelle sont à protéger en raison notamment de la richesse du sol et du sous-sol nécessaire à toute vie humaine.

Ainsi je suis fortement opposé à la réalisation de ce projet écocide.

Merci de prendre en compte mon avis.

[OBS 158 :](#)

Bonjour,

Je participe à cette enquête publique parce que je pratique le trail, et suis souvent dans les hauts pour me ressourcer, j'aime voir de grands espaces et les parcourir. J'ai su que si ce projet de parc voit le jour, il y aura une clôture tout autour pour le délimiter, 15 hectares, des vigiles seront là la journée, mais pourquoi ? L'accès sera gratuit, pourquoi le clôturer ?

Parce qu'il y aura du matériel, des bâtiments, des serres, des barbecues de cheminées de 9 m de haut qu'il va falloir le fermer le soir ?

Avons nous besoin de tout ça ? Les espaces aux horizons lointains vont disparaître, un grillage va les délimiter, des parkings vont envahir, enlaidir ces sites paisibles ?

Au tampon, il y a le Parc National, Tamarun, le Parc des Palmiers ! C'est bien suffisant, si le parc est conçu pour créer des emplois, alors des emplois vers la transition écologique sont les bienvenus :

Rénovation des bâtiments, véritables passoires thermiques, l'élévation des températures demande de véritables isolations dans les appartements et maisons, envisager de reprendre la lutte contre la dengue et autres parasites dans les ravines, beaucoup de morts par la dengue, mais également faire de la prévention auprès des habitants, une ou plusieurs recycleries dans la commune avec des emplois qualifiés, bref, des emplois ayant un bon sens écologique et non créer artificiellement un parc pour ensuite le protéger par des emplois de vigiles ?

Le coût d'entretien va être également une donnée à prendre en compte, apparemment pas d'informations là dessus de la part de la mairie dans ses rapports... Alors que le prix de l'énergie va augmenter de près de 10 % à partir du 1 Août, pénalisant non seulement les ménages mais également les collectivités. La véritable modernité aujourd'hui est que chaque euro dépensé tienne compte de la préservation de l'Environnement et de la justice sociale.

Ce projet ne répond pas à ces critères de modernité, aussi je suis contre ce projet d'un autre monde.

Merci de le prendre en considération !

[OBS 159 :](#)

Le mercredi 12 juillet sur le champ de foire, j'ai pu rencontrer des agents de Pôle emploi, des agents municipaux et de la Casud, qui venaient d'un chantier relevant du périmètre du Parc du volcan. Depuis, j'ai su qu'il y aurait des conventions passées entre la DEAL et la mairie du Tampon pour restaurer des zones naturelles, désherbage, replantation d'espèces endémiques...

Je demande, au pétitionnaire de produire ces dites conventions.

Merci.

[OBS 160 :](#)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je me suis rendu cet après-midi à votre permanence à la Mairie annexe de la Plaine des Cafres et j'ai consigné dans votre registre une question par rapport à la **Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien que constitue nos Pitons, cirques et remparts, inscrit au Patrimoine mondial.**

J'ai en effet quand même été surpris de lire dans le DAEU un rapport d'étude d'impact très lapidaire et son résumé non technique qui dit ceci : « *l'évaluation de la prise en compte de la Valeur Exceptionnelle Universelle - c'est d'ailleurs la Valeur Universelle Exceptionnelle - dans le projet de parc du volcan a été*

réalisée. Pour ce projet, les effets et mesures proposées permettent ainsi une bonne prise en compte des enjeux paysagers et naturels, et ne remettent pas en cause l'intégrité du Bien UNESCO pour les critères vii (Paysage) et x (Biodiversité) (et attributs associés). »

Rien dans ce rapport à propos des objectifs touristiques de ce projet de parc d'attractions !

Je vous ai donc demandé sur le registre si le rapport de cette étude d'impact avait été adressé au centre du patrimoine mondial et quelle était éventuellement la réponse de ce dernier en retour. Bien entendu, nous demandons au pétitionnaire de nous adresser une copie de l'envoi du rapport et, le cas échéant, celle de la réponse.

Ayant effectué quelques recherches sur le site du Patrimoine mondial, nous avons retrouvé la décision prise concernant Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion, dans le cadre de la convention sur la protection du patrimoine culturel et naturel mondial (comité du patrimoine mondial) réunie du 16 au 27 juin 2013 à Phnom Penh (voir en pièce jointe). Et je relève ce passage qui rejoint parfaitement mon questionnement et nos préoccupations à Domoun la Plaine :

« Rappelle également que les activités telles que l'agriculture, la sylviculture, la production d'énergie et le tourisme doivent être gérées de manière à ne pas nuire à l'intégrité ni à la VUE du bien, que les projets de développement des activités économiques ayant un impact potentiel sur le bien doivent faire l'objet d'évaluation d'impact environnemental conformes aux normes internationales de bonne pratique et demande de plus à l'Etat partie de soumettre les rapports de ces évaluations d'impact environnemental au Centre du patrimoine mondial, conformément au Paragraphe 172 des Orientations » (voir en surligné dans la pièce jointe).

Cette décision fait suite à une session du Comité du patrimoine mondial du 3 mai 2013 sur l'état de conservation du patrimoine, d'où il est ressorti : « d) Autres problèmes de conservation

Les flux touristiques croissants sont susceptibles de constituer une menace pour la biodiversité et les paysages. (...)

Conclusion

Le Centre du patrimoine mondial et l'UICN considèrent que les recommandations formulées en 2010 ont été prises en compte par l'Etat Partie et que leur mise en œuvre est engagée. La mise en œuvre des actions de lutte contre les espèces exotiques invasives est bien engagée, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. Ces actions nécessitent d'être pérennisées et renforcées à long terme, en veillant à assurer une bonne coordination entre tous les services de l'Etat, et à fournir un appui technique et financier adéquat. En outre, le Centre du patrimoine mondial et l'UICN recommandent que le Comité demande à l'Etat partie de prendre les mesures nécessaires pour évacuer le bétail du bien, afin de réduire le risque de propagation des espèces exotiques invasives.

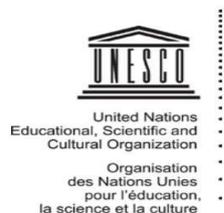
*Cependant, le Centre du patrimoine mondial et l'UICN attirent l'attention du Comité du patrimoine mondial sur le fait que le programme de renforcement du réseau de pistes pour la lutte contre les incendies dans le bien et certains projets de développement des énergies renouvelables, pourraient avoir des impacts négatifs sur les principaux éléments de la Valeur universelle exceptionnelle, et que des alternatives doivent être envisagées pour éviter ces impacts. Ils recommandent que le Comité demande à l'Etat partie de respecter l'engagement pris en 2010 avant l'inscription du bien d'abandonner définitivement le projet de géothermie dans la plaine des sables. **Ils notent également qu'il serait souhaitable de mettre en place une stratégie globale concernant le tourisme croissant ainsi que des schémas d'interprétation.** Il serait également souhaitable de réaliser des évaluations de l'impact potentiel de certains événements sportifs majeurs sur la valeur universelle exceptionnelle du bien. »*

Je me permettrai de transmettre un extrait de l'étude d'impact et du résumé non technique au directeur du centre du patrimoine mondial, **M. Lazare Eloundou Assomo**, avec qui j'ai correspondu en 2022 au sujet du projet de parc, en lui demandant son avis sur cette étude d'impact.

Vous remerciant de bien vouloir prendre en compte cette contribution dans votre enquête publique,

Recevez, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

(+ ci-dessous pj au mail)



Patrimoine mondial

37 COM

WHC-13/37.COM/20

Paris, 5 juillet 2013

Original: anglais / français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

**Trente-septième session
Phnom Penh, Cambodge
16 - 27 juin 2013**

**DECISIONS ADOPTÉES
PAR LE COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL
LORS DE SA 37^E SESSION (PHNOM PENH, 2013)**

19. Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola (France) (N 258)

Décision: 37 COM 7B.19

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-13/37.COM/7B,
2. Rappelant la décision **36 COM 7B.19** adoptée à sa 36e session (Saint-Pétersbourg, 2012),
3. Prend note du fait que la licence de prospection de gaz n'a pas encore été renouvelée et considère que tout forage exploratoire nécessiterait une Évaluation d'impact environnemental (EIE), laquelle devrait étudier son impact potentiel sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, en particulier sur ses écosystèmes marins, et être soumise au Comité du patrimoine mondial pour examen ;
4. Demande à l'État partie d'élaborer un plan de gestion d'ensemble pour tout le bien et de préciser les dispositions de gestion en vigueur ;
5. Note avec préoccupation l'augmentation de la pression touristique sur le bien et son impact possible sur la VUE, et demande également à l'État partie d'inclure dans le plan de gestion une stratégie de tourisme durable et un ensemble de mesures pour traiter le problème de la pression touristique ;
6. Demande en outre à l'État partie de fournir des détails complémentaires sur le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration pour la ville de Porto, et sur le projet d'élargissement des routes D424 et D81, conformément au paragraphe 172 des *Orientations* ;
7. Accueille favorablement le projet d'agrandissement de la Réserve de Scandola et recommande que l'État partie envisage de répercuter cet agrandissement sur le bien, en suivant les procédures appropriées pour les modifications des limites, comme précisé dans les *Orientations* ;
8. Demande par ailleurs à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1er février 2016**, un rapport détaillé sur l'état de conservation du bien et sur la mise en œuvre de ce qui précède, ainsi que des recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

20. Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion (N 1317)

Décision : 37 COM 7B.20

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-13/37.COM/7B,

2. Rappelant la décision **34 COM 8B.4**, adoptée à sa 34e session (Brasilia, 2010),
3. Accueille favorablement les progrès réalisés par l'Etat partie dans la définition d'un plan de gestion et la mise en œuvre d'une stratégie pour lutter contre les espèces exotiques invasives, et demande à l'Etat partie d'assurer tous les moyens techniques et financiers pour la mise en œuvre effective à long terme de ces dispositifs, et de prendre les mesures nécessaires pour évacuer le bétail du bien ;
4. Demande également à l'Etat partie de :
 - a) renforcer les moyens pour l'éradication du goyavier de Chine (*Psidium cattleianum*) dans les limites du bien, en veillant à ce que cet objectif soit inscrit dans les aménagements forestiers et les programmes pluriannuels, et appuyer la restructuration de la filière de production de goyaves dans la zone tampon,
 - b) élaborer une stratégie de prévention, de surveillance et d'intervention rapide contre les incendies en veillant à éviter les impacts des moyens mis en œuvre sur les valeurs du bien, particulièrement de ne pas ouvrir de nouvelles pistes et de privilégier la mise à disposition de moyens aériens de lutte contre les incendies pendant la période sèche,
 - c) assurer une coordination étroite entre les différents acteurs sur les actions à mettre en œuvre pour la gestion du feu, en veillant à impliquer la population dans la surveillance des incendies ;
5. Recommande à l'Etat partie de solliciter l'expertise de l'UICN en matière de gestion post-incendie et de contrôle des espèces exotiques invasives ;
6. Demande en outre à l'Etat partie de développer une stratégie de gestion du tourisme pour le bien en prenant en compte les résultats de l'étude, actuellement en cours, d'évaluation de l'impact potentiel des manifestations sportives de grande ampleur sur la Valeur universelle exceptionnelle du bien ;
7. Rappelle que le projet de développement de la géothermie est incompatible avec le statut de patrimoine mondial et demande par ailleurs à l'Etat partie de respecter l'engagement pris en 2010, lors de l'inscription du bien et d'abandonner définitivement le projet de géothermie dans la plaine des sables ;
8. Rappelle également que les activités économiques telles que l'agriculture, la sylviculture, la production d'énergie et le tourisme doivent être gérées de manière à ne pas nuire à l'intégrité ni à la VUE du bien, que les projets de développement des activités économiques ayant un impact potentiel sur le bien doivent faire l'objet d'évaluations d'impact environnemental conformes aux normes internationales de bonne pratique et demande de plus à l'Etat partie de soumettre les rapports de ces évaluations d'impact environnemental au Centre du patrimoine mondial, conformément au Paragraphe 172 des *Orientations* ;
9. Demande enfin à l'Etat partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1er février 2015**, un rapport détaillé sur l'état de conservation du bien, et sur la mise en œuvre de ce qui précède.

OBS 161 :

Bonjour,

Je suis contre ce projet car il ne créera aucun emploi pérenne et coûtera beaucoup d'argent.

OBS 162 :

Bonjour,

Je viens donner mon avis concernant le parc du volcan à la plaine des cafres. Je trouve que ce projet est très intéressant pour le développement des hauts de l'île, et qu'il pourrait être un atout majeur pour la création d'emploi direct et indirect surtout dans le secteur du tourisme (restaurant, snack, gîtes etc.). Je suis originaire de la Plaine des Cafres et je sais que ce lieu est très fréquenté aussi bien par les familles réunionnaises que par les touristes qui viennent pique-niquer. Malheureusement, cette fréquentation engendre quelques soucis de pollution (nombreux déchets laissés sur place) et des problèmes d'errances animales. Avec la création de ce parc, les touristes, les familles réunionnaises mais surtout les habitants de la Plaine des Cafres auront un espace agréable et entretenu pour profiter, dans les différents zones prévus (zone de découverte, zone à sensation, zone de pique-nique) de quoi satisfaire le plus grand nombre. De plus, le projet met beaucoup en avant la protection et la préservation des espèces endémiques, je suis donc favorable à la création de ce parc.

OBS 163 :

Monsieur le Commissaire

je vous prie de trouver mon avis après lecture de l'étude d'impact et des divers documents l'accompagnant.

Je tiens à préciser que je ne suis pas un habitant du secteur concerné : je demeure à Saint Paul et j'ai travaillé 15 ans comme enseignant chercheur hydrogéologue à l'Université de la Réunion. Cependant ce projet m'intéresse au plus haut point car il concerne d'une part la Réunion et ses paysage mais aussi le développement régional et local du secteur de la Plaine des Cafres/Bourg Murat. C'est pourquoi dans mes remarques j'ai attaché une importance particulière à quelques aspects la présentation du projet, ses objectifs dits et non dits ainsi qu'à sa viabilité .

Un grand nombre de remarques sur l'impact du projet sur les milieux de vie des proches riverains a été formulé : consultation de 2021, Domoun la Plaine, avis réservé de l'ARS et les commentaires sur l'enquête 2021. Je ne reviendrai pas sur tous ces inconvénients que je partage.

MES REMARQUES :

Le saucissonnage du projet

Il est malhonnête de solliciter à l'enquête publique une seule partie du projet (le Parc du Volcan) qui dans la réalité est constitué d'une deuxième partie (les tyroliennes) : fort heureusement les services administratifs ne sont pas dupes puisqu'ils envisagent les nuisances de la deuxième partie et l'intègrent dans l'ensemble du projet réel !

Par ailleurs comment peut-on solliciter un avis de la population alors qu'elle est consultée sur un projet partiel qui sera gratuit tel qu'il est présenté sur l'enquête alors que le volet payant ,les tyroliennes partie intégrante du projet total, n'est ni mentionné avec détails ni chiffré : quelles seront les recettes envisagées ? (la fréquentation semble très problématique : voir plus bas les conditions climatiques entre autre)

Le volet 150 emplois

Il est mentionné page 67 : "Il est donc impératif de créer des emplois dans cette microrégion des Hauts, au moyen d'activités économiques nouvelles pour la population

*Les 150 emplois à créer semble un **motif choc** pour faire adhérer la population à ce projet : cependant il n'est pas dit qui va être l'employeur ? Qui va les financer ? Quels seront ces emplois : au rabais ? Ces emplois seront-ils réellement occupés par la population du secteur concerné comme le laisse entendre l'affirmation.*

La population locale aura t'elle un droit de regard sur la création d'emplois.

Hormis les 150 emplois il n'y aura aucune retombée en terme d'autres emploi sur le secteur Plaine de Cafres/Bourg Murat .

*Il y a d'autres solutions pour créer 150 emplois sur le secteur et la participation de la population sur les emplois à créer est indispensable. Il me semble que la proposition constructive (Domoun la Plaine) de " **village étape** " entre Piton des Neiges et Piton de la Fournaise semble beaucoup plus génératrice d'emplois locaux que ce projet ! Ce projet serait créateur d'une dynamique locale forte annonçant la participation de visiteur locaux et de touristes sans défigurer le paysage. Comme l'a formulé un auteur de remarques (2021) il y d'autres façon plus pertinentes, peut-être moins prestigieuses pour un maire, de " remettre de l'Humain au cœur du projet ".*

Le volet financier

Une seule ligne (page 28) sur le cout du projet : " Le coût des travaux nécessaires à la réalisation du projet est estimé à environ 15.2 M€. " mais aussi (page 74) La volonté de maintenir l'accès au parc gratuitement permettra à chacun de profiter de moment de détente au sein d'un environnement préservé.

De qui se moque t'on ? Des contribuables de la commune du Tampon ?

Alors que le Parc n'est pas encore pas moins de 3 avants-projets ont été réalisés ainsi qu'une consultation en 2021 : combien ont couté ces études ?

La transparence sur tous les frais ainsi l'étude financière complète du projet est indispensable pour ne pas éveiller de suspicion sur sa viabilité financière.

Un site défiguré

Le volet climatique

Il s'agit d'un projet de parc d'attraction donc toutes les activités se situent en plein air à la différence de la Maison/Cité du volcan voisine. il me semble important de considérer la viabilité du projet sous son angle climatique :

Que dit l'étude d'impact

- le projet table sur 350 000 visiteurs ans, soit 6730 visiteurs /semaine (page 28) ce qui signifie que le parc sera ouvert **TOUS les jours de l'année** quelque soit le temps (température, pluviosité, cyclones....).

Il est certain que le nombre de visiteurs aura des incidences sur la rentabilité du projet : terme qui n'est nullement abordé ni sur l'étude d'impact ni sur d'autres documents accessible à la curiosité du lecteur sur la faisabilité financière du projet

- au chapitre milieu Physique – climat (page 75) : il est important de signaler que ce chapitre ne comporte **AUCUNE ETUDE** sur le climat propre de la Plaine des Cafres/Bourg Murat , climat qui va induire la fréquentation du site.

L'étude se contente de présenter des cartes de la Réunion (température, pluie, Vent, ensoleillement) pourquoi ? alors que la station de référence climatologique (Météo France Réunion) du secteur impacté se trouve précisément à l'Observatoire du volcan situé à quelques centaines de mètres du projet !!!

LOCALISATION	
Département:	LA REUNION(974)
Commune:	LE TAMPON
Lieu-dit:	Bourg-Murat - Observatoire volcanologique
Latitude:	21°12'33" Sud
Longitude:	55°34'22" Est
Date localisation:	11/02/2008
Altitude:	1560 m
Date d'ouverture:	01/01/1948
Date de fermeture:	Ouvert

il est possible de consulter gratuitement les enregistrements de nombreux paramètres climatologiques sur ce secteur : par exemple on y observe que la température moyenne en hiver (maxi 16,1°

mini 5,5° en aout) avec une moyenne de 10,8° ce qui est loin des 12-14 " dans les Hauts du Tampon " (quelle période ?) présenté dans l'étude. Les précipitations sont en janvier de 461 mm en moyenne avec 1 jour sur trois des pluies journalières supérieurs à 5mm .

CONCLUSION : La version édulcorée du climat local est loin de représenter la situation réelle du secteur. L'activité de ce parc étant uniquement en plein air si l'on considère le climat sur ce secteur il me semble impossible d'assurer la fréquentation du site 365 jours /an. Le froid en hiver et la pluie en été réduiront inévitablement la fréquentation du lieu et donc sa " rentabilité.

Le volet eaux

Ce projet utilisera deux types d'eau : potables et d'irrigation :

eaux potables page 54 " *pourquoi les eaux d'incendie sont reliées au réseau d'eau potable et non au réseau d'irrigation ?*

- il est noté 3 sanitaires publics (eau) et un sanitaire public constitué par des toilettes sèches : qui fréquentera ces toilettes sèches si 3 autres plus conventionnelles seront mises à disposition ? pourquoi pas 4 sanitaires publics eau ou 4 sanitaires publics à toilettes sèches : n'est-ce pas un affichage " bling bling " pour un toilettage écoblanchiment du projet .
- Il est prévu que " les besoins en eau potable seront uniquement pour la restauration, les sanitaires les éventuels points publics d'eau potable " . Quelles sont les consommations d'eau estimées par la fréquentation du site (350 000visiteurs an) ? quelle ponction (%....) sur l'alimentation en eau potable du secteur ?

eaux d'irrigation : l'arrosage estimé à 20 000m³ sur 7 mois en saison sèche (mai à novembre) : le réseau sera raccordé à la retenue collinaire Piton Rouge (page 424, 350 000m³ de capacité théorique): : *cette retenue étant utilisée par les agriculteurs/éleveurs : qu'en est-il des réserves de cette retenue en début de saison sèche, de la consultation des agriculteurs/éleveurs sur l'aptitude à fournir les débits d'irrigations demandés.....des projets agricoles en devenir... ?*

Eaux souterraines

Il est mentionné (page 95) : "Aucun captage ou forage destiné à l'alimentation en eau potable n'est présent sur le site du futur Parc du Volcan, ni à proximité immédiate (cf.

figure suivante). Aucun périmètre de protection n'est donc intercepté par le périmètre du projet. " le captage le plus proche se situe à 2km en amont hydraulique .
Cette information concerne les ressources en eaux souterraines actuelles. Mais si la commune envisage l'exploitation de nouvelles ressources qu'en est-il de l'impact du site exploité sur de nouveaux forages ? Afin de ne pas hypothéquer l'avenir il conviendrait de consulter un hydrogéologue agréé pour avoir un avis le sujet (aptitude de l'environnement géographique du projet à rechercher-exploiter de nouvelles ressources en eaux souterraines)

EN CAS DE REALISATION DU PARC

Les différentes activités et attractions prévues sur l'enquête publique concernent des activités gratuites (hormis les tyroliennes) . Il est indispensable que le gestionnaire du projet s'engage à ne pas remplacer/développer ces activités par des attractions payantes ce qui détournerait le projet initial soumis à enquête. Un engagement du gestionnaires est indispensable.

EN CAS D'ABANDON-ECHEC DU PARC

Sur la demande d'enquête publique ou sur les autres documents accessibles ce projet (ainsi que les avant projets) n'a fait l'objet d'aucun élément comptable pour se faire une opinion sur le cout pour le contribuable ! il est fort possible que, si il se réalise, il soit à plus ou moins brève échéance abandonné : changement à la tête de la mairie, fiasco financier.....**Il est indispensable que le gestionnaire du projet s'engage en cas d'abandon de l'exploitation du site à le restituer dans son ETAT INITIAL (comme cela se fait pour des sites dégradés telles les carrières.....)**

Je tiens à préciser que j'ai répondu à la consultation de 2021 (le 22 VII 2021) . Ce courrier a été réceptionné par Messieurs B. Vitry et P. Masternak qui m'ont répondu " Je vous remercie pour votre message que je transfère au maître d'ouvrage qui vous répondra directement. " :
j'attends toujours la réponse !

En guise de conclusion : le paysage local a déjà été dégradé par les antennes du piton Hyacinthe (photo) : ne l'empirons pas par des tyroliennes sur le piton Dugain



OBS 164 :

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Le maître d'ouvrage a demandé une dérogation au défrichement pour exploiter la zone, dont une partie est classée "N" (zone naturelle), du projet du parc de loisirs dit du volcan. (figure 33, page 64 de l'étude d'impact). Sur la figure 33, il apparaît nettement que la demande concerne la quasi- totalité, et notamment la parcelle AD 697 classée zone naturelle (N).

L'ensemble de l'aire d'étude rapprochée est **un habitat retenu comme état boisé** (figure 31 page 61 de l'étude d'impact).

Toujours dans l'étude d'impact, nous pouvons lire la définition du défrichement:« *une opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière. Est également un défrichement toute opération volontaire entraînant indirectement et à terme les mêmes conséquences, sauf si elle est entreprise en application d'une servitude d'utilité publique.* »

Voilà qui est clair "**détruire l'état boisé d'un terrain et mettre fin à sa destination forestière**"

Comment pourrait-on accepter cette déforestation pour un parc de loisir alors qu'aujourd'hui tous les experts disent qu'il faut développer **les zones forestières** car elles luttent contre le changement climatique en raison de leur capacité à retirer le carbone de l'atmosphère et à le stocker, ce que l'on appelle l'atténuation forestière.

C'est le sens du vote des parlementaires européens du 12 juillet 2023. Le parlement européen a adopté une loi pour la restauration de la biodiversité en **reboisant** une partie des surfaces en friche, dans le but de lutter contre le réchauffement climatique.

Et nous, ici, au Tampon, la municipalité demande une dérogation pour défricher, non pour reboiser, mais pour artificialiser les sols en construisant des installations d'un parc de loisirs.

Ce projet est d'un autre temps, il date! Aujourd'hui, l'heure est au reboisement et non à la destruction d'espace naturel boisé.

Vous aurez compris, Monsieur le commissaire-enquêteur, que je m'oppose avec force à ce projet écocide allant à l'encontre de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique.

Merci de prendre en compte mon observation

OBS 165 :

Bonjour,

Je pense que ce projet est mauvais car les touristes préfèrent la nature et il n'y aura pas d'emploi créés pour le Tampon. Le maire rêve de ça depuis longtemps déjà.